

Newsletter

Edition du 25 février 2022



Commune de
CHÂTILLON-LE-DUC

Elections 2022

Être scrutateur d'un bureau de vote

Rôle du scrutateur ?

Un scrutateur c'est une personne qui prend place autour d'une table pendant le dépouillement et qui est en charge d'une tâche bien précise. En général, il y a quatre scrutateurs par table qui se partagent le travail comme suit (article 65 du Code Électoral) :

- Le 1^{er} sort le bulletin de l'enveloppe,
- Le second lit à haute voix le nom du candidat figurant sur le bulletin (ou nul ou blanc)
- Les 3^{ème} et 4^{ème} remplissent la feuille de pointage et à chaque dizaine ils disent fort « DIX » pour vérifier qu'ils ont bien tous les deux le même nombre de voix

Qui peut être scrutateur ?

Il faut remplir quelques conditions ! Les scrutateurs font partie des électeurs de la commune présents sachant lire et écrire.

Ils peuvent aussi être désignés par chacun des candidats ou des mandataires de listes en présence ou chacun des délégués des candidats.

Leur nom, prénom et date de naissance sont communiqués au président du bureau au moins une heure avant la clôture du scrutin.

Vous êtes volontaire pour participer au dépouillement ?

Faites-vous connaître à la mairie au 03.81.58.86.55 ou par mail sur mairie@chatillon-le-duc.fr

Être scrutateur : un acte citoyen

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022**
(IL FAUTRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN Mairie
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (le formulaire CERFA n°12669*02 à télécharger sur SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
10 ET 24 AVRIL 2022**

Voyage...

L'AFL de Châtillon-le-Duc / Tallenay organise, en partenariat avec le programme "ANCV Seniors en Vacances" un voyage dans les Pyrénées Orientales du 17 au 24 septembre 2022.

Coût : 600 € par personne imposable ; 420 € pour les personnes bénéficiaires de l'aide ANCV (non imposables et/ou accompagnant une personne handicapée).

Renseignements et inscriptions avant le 25 février :

M. Michel HAON
64 b rue Anne Frank
25000 Besançon
06 11 44 41 26 -
michel.haon@laposte.net



Les forces vives

de Châtillon-le-Duc



Marion DEGUEURCE
Autrice
d'audiodescription

Après une licence en langues à Besançon et un master en traduction multimédia à Dijon, j'ai fait mon stage de fin d'études à Paris au sein de l'entreprise ST'501. J'y ai appris le sous-titrage pour personnes sourdes et malentendantes. Je me suis spécialisée dans les prestations en direct, et travaille actuellement surtout pour des événements sportifs, des réunions publiques ou privées (type discours, conseils départementaux, régionaux, réunions d'entreprises ou d'institutions, etc.) et l'actualité (journaux télévisés notamment). Je me suis ensuite formée à l'audiodescription de programmes audiovisuels (films, séries, téléfilms, etc.). Cela consiste en la description orale de l'image pour les personnes déficientes visuelles (apparences des personnages, paysages, expressions, déplacements, etc.). Je travaille aujourd'hui à mon compte et j'ai quitté Paris en janvier dernier. Pour me contacter, mon adresse mail est marion.degueurce@hotmail.fr, j'ai également un compte LinkedIn.



MÉDECIN DE GARDE

**Week-ends,
jours fériés et
Le soir en
semaine de
20h à 8h**

Pour joindre le médecin de
garde sur toute la Franche-
Comté : un seul numéro, le
3966

LA LIGUE CONTRE LE CANCER
DU DOUBS- BESANÇON, VOUS INVITE
AUX RENCONTRES CONVIVIALES

PASS VACCINAL
OBLIGATOIRE

Conférence du
Pr. BOSSET - Président du Comité

Thématique :
Contre le cancer : Prévention,
Immunothérapie et Vaccin

Entrée libre et
ouverte à tous

JEUDI 10 MARS 2022 - 20H30
CHÂTILLON-LE-DUC
CENTRE BELLEVUE (SALLE COMTE)

34 AVENUE FONTAINE ARGENT - BP 9999 - 25027 BESANÇON CEDEX
03 81 81 23 77
cd25@ligue-cancer.net - www.ligue-cancer.net/cd25b

LA LIGUE
CONTRE LE CANCER
DOUBS-BESANÇON

La Ligue contre le cancer du Comité du Doubs (Besançon) reprend ses conférences à travers le département.

Nous en proposons une le **jeudi 10 mars 2022 à Châtillon-Le-Duc, à 20h30 au Centre Bellevue – Salle Comte**. Ouverte à tous et gratuite, sous réserve d'un pass vaccinal à jour.

Elle sera animé par le Professeur Jean-François BOSSET, Président de la Ligue et ancien radiologue. Il nous fera part des actions locales effectuées par la Ligue en matière de recherche et d'accompagnement des malades.

Le thème de la conférence sera : « **Contre le cancer : prévention, immunothérapie et vaccins.** »

Le but étant de faire passer des messages de prévention et d'actualité sur le cancer, dans une ambiance conviviale.

Nous souhaitons également appeler les habitants à s'engager et à venir compléter les équipes de bénévoles. Ligue du Comité du Doubs



Mise en
sécurité de la
cours d'école



**Travaux sur le chemin de
Roncevaux** : durée prévue 3
mois.

Ces travaux consistent dans
la création de bassins
d'orage pour supprimer le
phénomène d'inondation en
contrebas sur le chemin de
Tilles et le vallon.

Les sanitaires du
centre Bellevue se
refont une beauté...et
ce n'était pas du luxe
😊 !!

Avec création d'un
sanitaire aux normes
« handicap »



Diagnostic Numérique



Le but de ce questionnaire est d'identifier votre niveau d'autonomie numérique. Ainsi notre conseillère numérique, Jeruscha, pourra vous proposer un parcours d'accompagnement personnalisé et organiser des formations collectives ou individuelles.

Ce questionnaire est totalement anonyme.
Merci pour votre participation.

Deux possibilités :

- En version papier en téléchargeant sur notre site internet : **cliquez ICI**

ou

- En version dématérialisée en répondant directement sur ce lien : **cliquez ICI**

Formation à l'utilisation des outils informatiques



Josette a été la première chatillonnaise à bénéficier du dispositif « Conseiller Numérique » : une formation à l'utilisation des outils informatiques.

Jeruscha reste à votre disposition au 03.81.58.86.55



FICHE TECHNIQUE

L'évacuation des eaux de piscine



Quelles techniques pour évacuer l'eau de votre piscine ?

Vous pouvez être amené à évacuer l'eau de piscine dans plusieurs cas : vous baissez le niveau d'eau pour mettre votre piscine en hivernage, vous avez une réparation à faire sur le bassin, vous rénovez votre piscine, vous videz votre piscine hors-sol afin de la ranger...

Pour vider partiellement ou totalement votre bassin, vous pouvez utiliser une pompe d'évacuation d'eau, ou évacuer l'eau par les bondes de fond (en positionnant la vanne du filtre sur le mode adéquat).

S'il s'agit d'une petite piscine hors-sol, vous pouvez la vider directement sur votre terrain, à condition de ne pas faire de dégâts chez vos voisins !

Où évacuer l'eau en fonction de la réglementation en vigueur dans votre commune ?

Selon l'article R1331-2 du code de la santé publique, il est interdit d'introduire des eaux de vidange de piscine dans les **réseaux d'assainissement collectif** (tout-à-l'égout). Mais vous pouvez obtenir une **dérogation** pour votre piscine privée.

Si votre piscine est raccordée au **réseau collectif d'eau pluviale**, vous pouvez y évacuer l'eau de votre piscine mais il faudra avoir arrêté le traitement au chlore 15 jours au préalable. En effet, les eaux pluviales débouchent dans la rivière. L'objectif est de vider la piscine sans polluer l'environnement ! L'évacuation des eaux usagées d'une piscine dans la nature peut être sanctionnée.

Dans tous les cas, **demandez une autorisation** à votre commune et renseignez-vous sur les diverses conditions à respecter avant de vidanger votre piscine (débit maximum autorisé, etc.)

Vous pouvez aussi faire appel à un vidangeur, notamment si votre piscine n'est pas raccordée à un réseau collectif d'assainissement et/ou si vous n'avez pas la possibilité d'évacuer l'eau sur votre terrain.

Pour évacuer les eaux usagées de votre piscine sans causer de dégâts et en restant en règle, prenez tous les renseignements nécessaires auprès de votre commune.

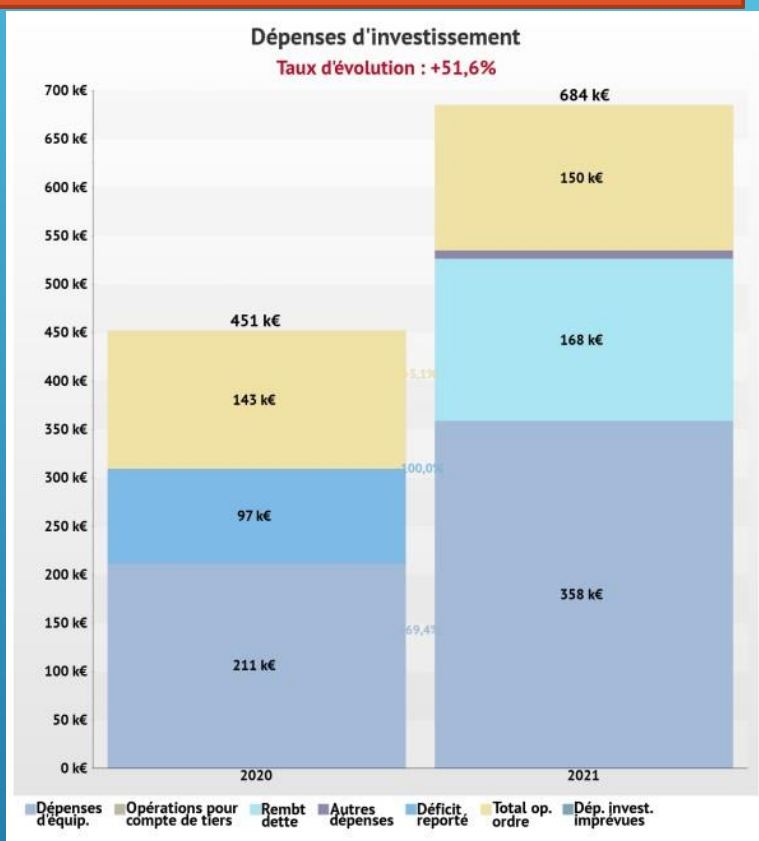
Réponses au Quiz sur la sécurité routière

- Q1. Non, car si le ballon part, il pourra aller sous les voitures
- Q2. Oui, si tu tombes et que tu tapes la tête sur le bord du trottoir par exemple tu peux aller à l'hôpital
- Q3. Non, si ton papa ou ta maman referme la fenêtre tu peux avoir la tête coincée
- Q4. Oui parce qu'une voiture peut te renverser
- Q5. Non, car les voitures ne te voient pas
- Q6. Non, parce que tu ne vois pas ce qui vient en face
- Q7. Non car on peut avoir un accident
- Q8. Il est triangulaire
- Q9. Non car la visibilité est faible et tu peux te faire renverser en traversant
- Q10. Gauche, droite et gauche
- Q11. Sur les passages piétons
- Q12. Tu dois être concentré sur la route et ne pas être distrait



Budget de la commune (partie 2) : Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement servent à financer l'achat de gros matériels (véhicules, tondeuse..etc..), les travaux (réparation, réhabilitation, création..etc.. sur l'ensemble des équipements publics)



Conseil municipal

Prochain Conseil Municipal :
24 mars 2022



Retrouver le compte-rendu du conseil municipal du 03 février : [cliquez ICI](#)

Bienvenue sur le site de la
[Commune de Châtilлон-le-Duc](#)